



Parcoursup : les écoles et les prépas s'inquiètent de la nouvelle procédure

Parcoursup : les écoles et les prépas s'inquiètent de la nouvelle procédure : La nouvelle plate-forme d'orientation, qui sera lancée le 15 janvier 2018, pose de nombreuses questions d'organisation et de stratégies pour les filières sélectives postbac. Parmi les principales concernées: les écoles d'ingénieurs et les CPGE, qui s'inquiètent notamment du risque de surbooking. D'Admission postbac à Parcoursup. Au-delà du changement de nom, la nouvelle procédure d'orientation des bacheliers pousse tous les établissements d'enseignement supérieur à se mettre en ordre de marche. Outre les universités, les écoles postbac et les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles) doivent repenser leur mode de recrutement. Ces filières sélectives restent attentives aux évolutions et s'interrogent sur la rentrée 2018. Car si les grandes lignes de Parcoursup, qui ouvrira le 15 janvier, sont déjà connues, de nombreux détails opérationnels restent encore flous. la crainte du surbooking Pour les classes préparatoires et les écoles postbac recrutant déjà via APB – essentiellement des écoles d'ingénieurs –, la principale interrogation concerne le remplissage de leurs classes, soumis à un équilibre complexe. Sans hiérarchisation des vœux, impossible de prévoir quel cursus choisira le lycéen. Par conséquent, dire oui à trop de candidats signifierait pour l'établissement risquer le sur-remplissage. Et un recrutement trop prudent déboucherait sur des classes en sous-effectif. "Notre principal point de vigilance porte sur cette convergence entre les vœux des candidats et les places disponibles. Nous ne pouvons pas accueillir beaucoup plus d'élèves que prévu, car nos places et nos moyens sont limités. À l'inverse, il faut éviter les places non pourvues. Et il est difficile de se fonder uniquement sur les statistiques des années passées, car les comportements peuvent évoluer", argumente Marc Renner, président de la Cdefi et directeur de l'Insa Strasbourg. La question agite également les classes préparatoires, confrontées aux mêmes problématiques. "Dans cette fameuse procédure au fil de l'eau, lorsqu'un candidat prend sa décision, les autres places qui lui étaient accordées retournent dans le pot commun. Il existe un vrai risque que cette procédure prenne beaucoup de temps avant d'arriver à une situation d'équilibre", ajoute Jean Bastianelli, président de l'APLCPGE (Association des proviseurs de lycées à classes préparatoires aux grandes écoles) et proviseur du lycée parisien Louis-le-Grand. Le calendrier semble en effet complexe à tenir pour l'ensemble des établissements concernés. "Le ministère souhaite que la majorité des candidats soient recrutés entre mi-mai et le lancement du baccalauréat. Mais si nous remplissons au fil de l'eau, en mettant en attente les lycéens et en les acceptant au goutte à goutte, cela peut prendre plusieurs semaines", confirme Marc Renner. Lire aussi. Entrée à l'université : la définition des attendus se précise Les dix vœux seront-ils suffisants ? Autre motif de crainte : la limitation à dix vœux, au lieu de 24 sous l'ère APB. Cette diminution constitue un véritable problème pour les CPGE, chaque filière et chaque lycée faisant jusqu'alors l'objet d'un vœu spécifique. "Notre crainte est que les élèves de terminale postulent moins aux prépas et privilégient d'autres formations, moins sélectives. Peut-être faudrait-il permettre des vœux groupés pour les prépas ?", s'interroge Hervé Riou, président de l'UPSTI (Union des professeurs de sciences et techniques industrielles). Un modèle inspiré des écoles d'ingénieurs postbac : chaque concours, même s'il rassemble plusieurs écoles, ne décomptera qu'un seul vœu, comme c'était déjà le cas dans APB. Nous craignons que les élèves de terminale postulent moins aux prépas et privilégient d'autres formations, moins sélectives. (H. Riou) De façon plus générale, avec ce nouveau système, les établissements s'inquiètent des stratégies que les élèves adopteront. "Je crains que les écoles les plus sélectives n'en pâtissent. Un candidat stressé, qui se retrouve sur liste d'attente, pourrait privilégier la première formation où il est admis ", estime Pascal Brouaye, directeur de l'Esilv (École supérieure d'ingénieurs Léonard-de-Vinci), qui compte sur la création d'une charte, comme il en existait une sur APB. " Nous n'avions pas le droit de contacter les élèves avant une certaine date, ce qui assurait une équité entre les formations. Est-ce que cela continuera à être le cas ?" se demande le directeur de l'école d'ingénieurs privée postbac. Quels seront les services proposés par Parcoursup ? Le traitement des dossiers, effectué auparavant par APB, interroge également certaines écoles. Président du nouveau concours Puissance-Alpha,

regroupant une quinzaine d'écoles d'ingénieurs, Jean-Marc Idoux espère conserver les services offerts par Admission postbac. "Jusqu'à présent, les candidats déposaient leur dossier sur APB. Ce service d'interface, très utile pour les établissements, sera-t-il encore assuré ? L'aspect logistique ne semble pas prioritaire, mais c'est une vraie urgence pour nous. Nous attendons 8.000 à 9.000 candidats, nous devons savoir au plus vite si nous créons notre propre plate-forme afin de réceptionner les dossiers. Idem pour les outils d'aide à la décision proposés par APB", souligne-t-il. Ces questions devraient être tranchées d'ici à fin décembre par le ministère. Le temps presse pour les établissements, lancés dans une véritable course contre la montre pour attirer leurs futurs étudiants. À lire sur letudiant.fr Parcoursup: le calendrier 2017-2018 en un clin d'œil